



ARRETE

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins relevant du schéma interrégional d'organisation sanitaire de l'interrégion ouest

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la région Bretagne,
Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la région Centre,
Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la région Pays de la Loire,
Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la région Poitou-Charentes,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 6121-1 à L 6122-21 et R 6122-23 à R 6122-44, D 6121-6 à D 6121-10,

Vu le décret n°2007-364 du 19 mars 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités de soins de neurochirurgie et modifiant le code de la santé publique et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2007-364 du 19 mars 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie et modifiant le code de la santé publique et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2007-1237 du 20 août 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables à l'activité de traitement des grands brûlés et modifiant le code de la santé publique et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2007-1256 du 21 août 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités de greffes d'organes et de greffes de cellules hématopoïétiques et modifiant le code de la santé publique et notamment son article 2,

Vu l'arrêté des agences régionales de l'hospitalisation de Bretagne, du Centre, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes en date du 20 mai 2008 fixant le schéma interrégional d'organisation sanitaire pour l'interrégion Ouest,

Vu l'arrêté des agences régionales de l'hospitalisation de Bretagne, du Centre, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes en date du 27 novembre 2008 fixant une période de dépôt exceptionnelle des demandes d'autorisation pour les activités de soins relevant du schéma interrégional d'organisation sanitaire pour l'interrégion Ouest,

Arrêtent

Article 1er : Le bilan au 1^{er} novembre 2008 des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour l'activité de soins de chirurgie cardiaque est établi comme il apparaît en annexe 1.

Article 2 : Le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins de

- ◆ neurochirurgie
- ◆ activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie
- ◆ greffes d'organes et de greffes de cellules hématopoïétiques
- ◆ traitement des grands brûlés

est établi comme il apparaît dans l'annexe 2. Il ne comporte que les implantations prévues au SIOS dans l'attente de la délivrance des autorisations de poursuite d'activité ou d'activité conformément aux dispositions réglementaires visées ci-dessus.

Article 3 : Chaque directeur des agences régionales de l'hospitalisation de Bretagne, du Centre, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région de Bretagne, du Centre, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation de Bretagne,



Antoine PERRIN

Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation du Centre



Patrice LEGRAND

Nantes, le **27 NOV. 2008**

Le directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation des Pays de la Loire,



Jean-Christophe PAILLE

La directrice de l'agence régionale
de l'hospitalisation de Poitou-Charentes,



Marie-Sophie DESAULLE

ANNEXE 1

Chirurgie cardiaque

Chirurgie cardiaque adulte

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
BREST	1	1	NON
RENNES	1	1	NON
NANTES	1	1	NON
ANGERS	1	1	NON
TOURS	2	2	NON
POITIERS	1	1	NON

Chirurgie cardiaque pédiatrique

NANTES	1	1	NON
TOURS	1	1	NON

ANNEXE 2

Neurochirurgie

Neurochirurgie adulte

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
RENNES	1		OUI
BREST	1		OUI
ORLEANS	1		OUI
TOURS	1		OUI
NANTES	1		OUI
ANGERS	1		OUI
POITIERS	1		OUI

Neurochirurgie pédiatrique

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
RENNES	1		OUI
TOURS	1		OUI
ANGERS	1		OUI
POITIERS	1		OUI

Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
RENNES	1		OUI
TOURS	1		OUI
NANTES	1		OUI
POITIERS	1		OUI

ANNEXE 2 (suite)

Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
2ème site à déterminer			OUI

Neuroradiologie

Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
ANGERS	1		OUI
TOURS	1		OUI
RENNES	1		OUI
POITIERS	1		OUI
2 autres sites à déterminer			OUI

Greffes de cellules hématopoïétiques

Allogreffes de cellules hématopoïétiques chez l'adulte

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
ANGERS	1		OUI
RENNES	1		OUI
BREST	1		OUI
POITIERS	1		OUI
TOURS	1		OUI

ANNEXE 2 (suite)

Allogreffes de cellules hématopoïétiques chez l'enfant

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
RENNES	1		OUI

Greffes d'organes

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
RENNES	1		OUI
TOURS	1		OUI

Greffes cardiaques enfants

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI

Greffes cœur-poumons

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI

Greffes cœur-poumons enfants

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI

ANNEXE 2 (suite)

Greffes rénales

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
ANGERS	1		OUI
TOURS	1		OUI
BREST	1		OUI
RENNES	1		OUI
POITIERS	1		OUI

Greffes rénales enfants

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
TOURS	1		OUI
RENNES	1		OUI

Greffes hépatiques

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
RENNES	1		OUI

Greffes hépatiques enfants

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
RENNES	1		OUI

ANNEXE 2 (suite)

Greffes pancréas (rein-pancréas)

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI

Grands brûlés

Traitement des grands brûlés adultes et enfants

Implantations Sites et/ou nombre	Nbre d'implantations géographiques par site prévus dans l'annexe	Implantations autorisées	Demandes recevables en termes de nombre d'implantations
NANTES	1		OUI
TOURS	1		OUI